

Continuité des soins hors Covid-19

Toutes les précautions sont prises pour que l'accueil des patients non-porteurs du virus se fasse dans les meilleures conditions et que le risque de contamination soit évité et les consultations ont été réorganisées pour ne pas peser sur la mobilisation des soignants faisant face à l'épidémie. Il est nécessaire de poursuivre les soins indispensables.

Maladies chroniques, cancers, grossesses, dialyses, mais aussi bien interventions requises en chirurgie ambulatoire ou consultations de suivi et soins réguliers doivent ainsi être poursuivis et peuvent l'être dans les meilleures conditions de sécurité grâce aux mesures mises en place depuis le début de la pandémie.

Et en cas de problème de santé ponctuel ?

Il n'y a pas de « bon moment » pour tomber malade : Lorsque vous devez vous faire soigner, faites le !

Il n'y a pas que le COVID19, les autres pathologies sont aussi prises en charge par les professionnels de santé
Si vous êtes malade, contactez votre médecin ou appelez le 15 en fonction de la situation.

Dépistage ou vaccinations prévus ? Ne reculez pas !

- Si vous devez faire un dépistage du cancer du sein, faites-le.
- Si vous devez faire les vaccins de vos enfants, faites-les.
- Si vous avez une maladie chronique nécessitant un examen de suivi, faites-le

A retenir

Même en confinement, si vous en avez besoin, consultez votre médecin !

- en cabinet généraliste ou spécialiste, équipé pour la protection des patients
- en téléconsultation
- par téléphone

Appelez le 15 en cas d'urgence